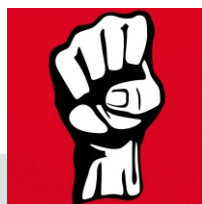


LE COLIPOSTIER



Paris, le 04 Octobre 2017

NÉGOCIATIONS SUR LES « PRIMES » AU COLIS : VERS UN ACCORD TRONQUÉ !!

La BSCC vient d'envoyer aux organisations syndicales l'accord qu'elle propose à la signature sur les primes au colis. Comme l'a précisé le représentant de la Branche lors de la réunion plénière du 30 septembre, coliposte prétend trouver : « **un accord ambitieux dans une démarche contractuelle gagnant/gagnant** ». Oui, on vous le concède c'est du charabia postal.

La BSCC part du principe qu'en intégrant le surbonus dans le challenge pour les agents concernés par le traitement et la livraison des colis et dans le bonus qualité du 4^e trimestre pour les services supports, **elle partage avec ses agents les fruits de la croissance exponentielle des colis.**

500 euros de challenge pour 40 jours de travail de forçats, c'est du partage pour coliposte !! Voyez vous-même ce qui nous attend selon les annonces de la DOT colis.

Prévision trafic Noël 2017	Annonces de la DOTC en CDSP
Mi Novembre + 125 %	111 CDD Aucune aide à la Manutention sur plusieurs sites Seule 6 Chien Tire CP pour 15 ACP Aucune ventouse, aucune table à fond constant
Fin Novembre + 154 %	
Mi Décembre + 182 %	
Du 11 au 23 Décembre + 195 %	

La CGT avait raison avant l'heure !

Ces 500 euros de challenge sont une revendication que la CGT porte depuis longtemps en IDF et pour laquelle, en 2016, elle a fait une pétition avec proposition de rassemblement devant le siège. Sauf que la façon dont La Poste y répond n'a rien à voir avec notre demande. La CGT exigeait le doublement du challenge pour la période du 1er au 24 décembre, en conservant le surbonus.

L'accord que propose la BSCC est une arnaque. Partager les fruits de la croissance pour la BSCC c'est ajouter **100 euros** au challenge mais rallonger de **15 jours** la période. Soit en calcul journalier : **6.66euros**. La croissance des colis à livrer c'est pour les facteurs et les fruits du chiffre d'affaire et du bénéfice c'est pour la poste.

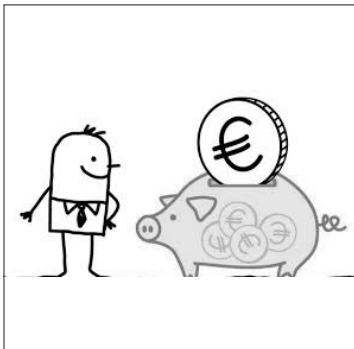
C'est clair, en dehors des absences tolérées et répertoriées dans la note de la BSCC, c'est toujours le présentisme et la performance individuelle qui régissent l'octroi du challenge. Donc les règles n'ont pas évoluées malgré les propositions de la CGT qui a plaidée pour une proratisation et surtout la fixation d'objectifs atteignables pour tous les agents.

TOUT POUR LA SATISFACTION CLIENT : PEU POUR LES POSTIERS, RIEN POUR LES SOUS-TRAITANTS !!

Ah ça pour s'engager à satisfaire coûte que coûte nos clients, coliposte n'hésite pas. Cela ne lui revient pas cher dans le fond vu l'aumône qui est proposée aux postiers, CDD et intérimaires, et encore moins avec les sous-traitants qui vont se coltiner un gros pourcentage du trafic de fin d'année.

Et on ne vous parle pas des conditions de travail dégradées ! Coliposte attend 10 % de trafic supplémentaire par rapport à la période 2016.

- Du vrac à gogo, extension des horaires d'ouverture des ACP et PFC, travail du dimanche y compris le 24 décembre et des heures supplémentaires.



TRIMER POUR DES CLOPINETTES : YEN A MARRE !!

Jamais La Poste ne nous récompensera selon nos mérites, les efforts que l'on fait ou notre professionnalisme. Dans ces négociations, elle avait l'occasion de nous prouver qu'elle savait être à l'écoute des revendications légitimes de son personnel. Niet !!

Pourtant, le challenge est fort pour l'entreprise face à la concurrence qu'elle a laissé s'installer sur son territoire. Mais elle préfère le dumping social, favoriser une catégorie en donnant plus aux cadres et tirer sur la corde jusqu'à ce qu'elle casse.

Si les enjeux sont forts pour coliposte, ils le sont aussi pour le personnel. Nous avons l'occasion d'exiger une réelle prise en compte de nos difficultés et une juste récompense des efforts fournis tout au long de l'année.



LES PRIMES C'EST BIEN MAIS DU SALAIRE C'EST BIEN MIEUX.

LE PERSONNEL EST NOTRE PRIORITÉ LA DÉFENSE DE L'EMPLOI POSTIER ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL, NOTRE COMBAT!

À L'OFFENSIVE SUR NOS REVENDICATIONS. :

- II.1 Grade de base au Colis / II.3 Grade de base pour les Services Supports
- Maintien et mensualisation du Bonus qualité
- Maintien de l'activité du matin pour les Colipostiers
- Reconnaissance de la pénibilité
- Le 13^{ème} mois pour tous
- Revalorisation des salaires (*Base 1800 € Brut*)